



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-020 – 31 janvier 2023

Finances locales Décisions budgétaires

Quorum : 15
Présents : 20
Pouvoirs : 8
Votants : 28

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Hermine TOFFOLETTI – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Matthieu CHANEL – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET

Excusés :

Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Pascale THEZE – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY

Absente :

Catherine CHERIF

Pouvoirs :

Mathieu LUCAS MOUNIER à Philippe SALAÛN – Isabelle LEBOURDAIS à Sandrine THURET – Jean-Philippe MEHU à Laurence BIENNE – Jean LEMOINE à Dominique DELAMARRE – Anne GADBY à Cédric BINET – Pascale THEZE à Hermine TOFFOLETTI – Julien DUBOIS à Matthieu CHANEL – Sylvie LE LAY à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Philippe SALAÛN

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Budget primitif 2023 de la Commune – Ouverture de crédits par anticipation

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation dispose :

Jusqu'à l'adoption du budget... le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

Considérant qu'une ouverture de crédits est nécessaire aux opérations suivantes :

Opération	Service bâtiment Pour l'acquisition d'un tabouret à roulettes
Opération	Vestiaires football Pour l'acquisition d'un défibrillateur
Opération	Services techniques Pour l'acquisition d'un compresseur
Opération	Multi-accueil Pour l'acquisition de jeux extérieurs
Opération	Services espaces verts Pour l'acquisition de matériels (compresseur, porte-outil multi-fonction, désherbeur allée)

<i>Opération</i>	<i>Restaurants scolaires</i> Pour la réfection de régulation de chauffage et l'acquisition de stores
<i>Opération</i>	<i>Salle des sports</i> Pour la réfection d'une régulation de chauffage et l'acquisition d'un défibrillateur et le remplacement des dégaines de la surface d'escalade
<i>Opération</i>	<i>Espace galatée</i> Pour les travaux d'aménagement intérieur et l'acquisition d'un défibrillateur
<i>Opération</i>	<i>Immeuble de rapport</i> Pour des travaux de VRD
<i>Opération</i>	<i>Service voirie</i> Pour l'acquisition de matériels
<i>Opération</i>	<i>Mairie</i> Pour les travaux de la Mairie 3 ^{ème} tranche
<i>Opération</i>	<i>Modernisation de la voirie</i> Pour la réalisation d'une chicane
<i>Opération</i>	<i>Communication</i> Pour l'acquisition d'un ordinateur portable
<i>Opération</i>	<i>Terrain de football</i> Pour l'acquisition d'un compresseur et l'arrachage d'une haie
<i>Opération</i>	<i>Gestion des eaux pluviales</i> Pour la réalisation d'une clôture bassin tampon
<i>Opération</i>	<i>Police municipale</i> Pour l'acquisition de matériels
<i>Opération</i>	<i>Marché de Noël</i> Pour la réalisation de 2 chalets
<i>Opération</i>	<i>Maison inclusive</i> Pour les travaux de viabilisation du terrain
<i>Opération</i>	<i>Sécurité</i> Pour les travaux de réfection des alarmes et BAES
<i>Opération</i>	<i>Aménagement des centre-bourgs</i> Pour les études d'aménagement

Considérant l'avis favorable de la Commission Budgets – Finances, réunie le 23 janvier 2023,

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé :

1°) D'ouvrir les crédits suivants :

<i>Opération 101</i>	<i>Service bâtiment</i>	
Article 2184	Mobilier	310 €
Code fonctionnel 020	Administration générale de la collectivité	

<i>Opération 241</i>	<i>Vestiaires</i>	
Article 2188	Autres immobilisations corporelles.....	2 500 €
Code fonctionnel 412	Stades	
<i>Opération 245</i>	<i>Services techniques</i>	
Article 2188	Autres immobilisations corporelles.....	5 500 €
Code fonctionnel 020	Administration générale de la collectivité	
<i>Opération 256</i>	<i>Multi-accueil</i>	
Article 2313	Constructions.....	2 700 €
Code fonctionnel 64	Crèches et garderies	
<i>Opération 269</i>	<i>Services espaces verts</i>	
Article 2158	Autres installations matériels et outillages techniques.....	35 000 €
Code fonctionnel 823	Espaces verts urbains	
<i>Opération 288</i>	<i>Restaurants scolaires</i>	
Article 2313	Constructions.....	15 000 €
Code fonctionnel 251	Hébergement et restauration scolaire	
<i>Opération 289</i>	<i>Salle des sports</i>	
Article 2188	Autres immobilisations corporelles.....	7 000 €
Article 2313	Constructions.....	10 000 €
Code fonctionnel 411	Salles de sports gymnase	
<i>Opération 290</i>	<i>Espace galatée</i>	
Article 2313	Constructions.....	100 000 €
Code fonctionnel 422	Autres activités pour les jeunes	
<i>Opération 291</i>	<i>Immeubles de rapport</i>	
Article 2313	Constructions.....	5 000 €
Code fonctionnel 71	Parc privé de la ville	
<i>Opération 296</i>	<i>Mairie</i>	
Article 2313	Constructions.....	100 000 €
Code fonctionnel 020	Administration générale de la collectivité	
<i>Opération 300</i>	<i>Modernisation de la voirie</i>	
Article 2315	Installations matériels et outillages techniques.....	5 000 €
Code fonctionnel 822	Voies communales et routes	
<i>Opération 303</i>	<i>Service communication</i>	
Article 2183	Matériels de bureau et informatique.....	1 300 €
Code fonctionnel 023	Information communication publicité	
<i>Opération 310</i>	<i>Terrain de football</i>	
Article 2188	Autres immobilisations corporelles.....	1 000 €
Article 2315	Installations matériels et outillages techniques.....	5 000 €
Code fonctionnel 412	Stades	
<i>Opération 335</i>	<i>Gestion des eaux pluviales</i>	
Article 2158	Autres installations matériels et outillages techniques.....	3 000 €
Code fonctionnel 811	Eau et assainissement	
<i>Opération 346</i>	<i>Police municipale</i>	
Article 2188	Autres immobilisations corporelles.....	5 000 €
Code fonctionnel 112	Police municipale	

Opération 359	Marché de Noël	
Article 2313	Constructions	11 000 €
Code fonctionnel 91	Foires et marchés	
Opération 360	Sécurité	
Article 2313	Constructions	5 000 €
Code fonctionnel 110	Services communs	
Opération 366	Centre-bourgs	
Article 2031	Etudes.....	30 000 €
Code fonctionnel 820	Services communs	
Opération 367	Maison inclusive	
Article 2315	Installations matériels et outillages techniques.....	15 000 €
Code fonctionnel 822	Voies communales et routes	

2°) De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à :

- 27 voix POUR
- 1 ABSTENTION : Françoise LEBRUN

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE

Philippe SALAÜN

POUR AMPLIATION
 CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 15/02/2023

-Publication en ligne le 16/02/2023

-Notification le

Le Maire

Dominique DELAMARRE



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Maire . Le recours gracieux</p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.</p>
<p>Devant le Tribunal Administratif . Le recours contentieux</p>	